

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 8

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le
.....*

Le Maire

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Organisation des concerts « Les Dimanches en musique » - Fixation des tarifs et convention de mandat avec la Scène nationale du Sud-Aquitain.

Entendu le rapport de Monsieur Ugalde,

Adopté en conseil municipal le 1^{er} juin 2017, le Schéma de développement culturel et patrimonial pour les années 2017 à 2020 prévoit la mise en place d'un cycle de concerts « Dimanches en musique » pour compléter l'offre existante proposée par des établissements et associations que la Ville de Bayonne soutient : Scène nationale du Sud-Aquitain (esthétiques contemporaines), Orchestre régional Bayonne-Côte Basque (musique classique), la Locomotive (musique actuelle), la Luna Negra (café-théâtre).

Les « Dimanches en musique » s'adressent à un public plus particulièrement intéressé par la musique dite « légère » (musique d'harmonie par exemple) et par les « belles voix » (chœurs, récitals lyriques...). Quatre concerts prévus pour la Saison 2017/2018 seront directement organisés par la Ville de Bayonne. Programmés, le dimanche à 16h au Théâtre de Bayonne, ces concerts sont notamment destinés à des personnes moins enclines à sortir en soirée. Reconduit sur les mêmes bases qu'en 2017, le « Concert du Nouvel An » de l'année 2018, qui fera l'objet d'un contrat de partenariat entre la Ville de Bayonne, le Conservatoire Maurice Ravel et la Scène nationale du Sud-Aquitain, sera inclus dans les trois formules d'abonnements des « Dimanches en musique ».

Dans le cadre des dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales (article L.1611-7-1 notamment), la Ville donnera mandat à la Scène nationale du Sud-Aquitain afin d'assurer pour son compte les prestations de billetterie de l'ensemble de la saison. Afin de favoriser l'accès au plus grand nombre, des tarifs très attractifs sont proposés :

1/ Abonnements à tous les concerts (quatre concerts « Dimanches en musique » & « Concert du Nouvel An ») :

- plein tarif : 40 € (dont 32 € correspondant aux entrées pour les 4 concerts « Dimanches en musique ») ;
- tarif réduit pour les seniors bayonnais (à partir de 55 ans) : 36 € (dont 28 € correspondant aux entrées pour les 4 concerts « Dimanches en musique ») ;
- tarif réduit pour tous les Bayonnais non imposables : 20 € (dont 20 € correspondant aux entrées pour les 4 concerts « Dimanches en musique ». Ces abonnés bénéficieront d'une invitation pour le « Concert du Nouvel An ») ;
- moins de 14 ans accompagné d'un adulte : gratuit.

2/ Prix des places hors abonnement (hors « Concert du Nouvel An ») :

- plein tarif : 12 € ;
- tarif réduit pour les Bayonnais non imposables : 8 € ;
- moins de 14 ans accompagné d'un adulte : gratuit.

Les tarifs réduits proposés à tous les Bayonnais non imposables illustrent concrètement l'action prioritaire n° 3 (initier une politique tarifaire équitable) du Schéma de développement culturel et patrimonial pour les années 2017 à 2020.

Programme prévisionnel

17 décembre	Aizkoa & Chœur Alexandre Nevsky de Saint-Pétersbourg (« Noël Basque / Noël Russe »)
7 janvier	Orchestre régional Bayonne – Côte Basque (« Concert du Nouvel An »)
11 février	Chœur lyrique de la fédération des chœurs de Navarre (« florilège de zarzuelas »)
25 mars	Harmonie Bayonnaise
22 avril	Récital lyrique (à déterminer)

En prélude au premier concert programmé au Théâtre de Bayonne le dimanche 17 décembre 2017, l'église Sainte-Croix accueillera le chœur d'enfants Paz de Ziganda (Navarre) pour un concert gratuit, le dimanche 3 décembre 2017 à 16h.

Enfin, pour faciliter la mobilité, il est envisagé la mise en place de rotations en autocar en lien avec les équipements socioculturels des quartiers de Bayonne.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la politique tarifaire ainsi que les termes de la convention de mandat passée avec la Scène nationale du Sud-Aquitain qui précisent les obligations de chaque partie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne